

DECISION N° 17 – 2026

Portant validation du devis de François POUGHEOL, architecte du Patrimoine et D.P.L.G pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration des vitraux de l'église Sainte-Croix, de l'abbatiale et de la Basilique Notre-Dame de la Couture.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis du **26 janvier 2026** de **François POUGHEOL, architecte du Patrimoine et D.L.P.G.** pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration des vitraux de l'église Sainte-Croix, de l'Abbatiale et de la Basilique Notre-Dame de la Couture ;

Considérant que la proposition de François POUGHEOL est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de **François POUGHEOL**, architecte du Patrimoine et D.L.P.G. pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration des vitraux de l'église Sainte-Croix, de l'Abbatiale et de la Basilique Notre-Dame de la Couture, d'un montant de **18 000 € HT** et de valider le paiement par acomptes et par phase.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 06/02/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

